

Centre Communal d'Action Sociale



Dans le cadre du développement du sport et des activités culturelles à Malville, le CCAS de Malville aide financièrement les jeunes malvillois de 6 à 15 ans souhaitant adhérer à une association sportive ou culturelle de Malville. L'aide est accordée sous conditions de ressources et limitée à une cotisation par enfant et par saison.

Qui peut en bénéficier ?

- Les jeunes malvillois de 6 à 15 ans
- Les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 850 €

Comment ?

L'aide peut être demandée après le règlement de la cotisation **jusqu'au 15 octobre 2022**.

Remplir le formulaire partie « bénéficiaire » et faire compléter la partie « club sportif ou culturel » par l'association.

Se présenter lors des permanences au CCAS munis des documents suivants :

- Le présent formulaire, le livret de famille, le justificatif de domicile
- La dernière attestation CAF avec le quotient familial avec les noms et prénoms des ayants droits
- Un RIB

Où s'informer ?

- Sur le site de la mairie rubrique VIE PRATIQUE - aide sociale (ou Actualités)
- Au CCAS : Rue de la merlerie - 44260 Malville / 02 40 56 04 91

Faire la demande (au choix)

1. En déposant votre dossier complété et vos justificatifs à l'accueil du CCAS
2. Par mail (dossier complet) ccas-rh@malville.fr

Plus d'information au 02 40 56 04 91

(remplir le dossier au dos)

BENEFICIAIRE

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Nom du représentant légal :
Téléphone / portable :
Mail :

CLUB – ASSOCIATION D’ACCUEIL

Nom du club :
Adresse :
Téléphone :
Montant de la cotisation payé :
Nom du président du club :

J’atteste que le montant de la cotisation de l’enfant
a bien été payé dans son intégralité. Je m’engage à accueillir au sein du club (ou de
l’activité) le bénéficiaire désigné ci -dessus pendant la saison.

Signature du représentant légal du club

Date et cachet

FINANCEMENT- RÉSERVÉ AU CCAS

Montant de la cotisation :
Quotient de la famille :
Aide accordée : Oui Non. Motif du refus :

Signature agent